



PrevPrécédentNewsletter #142 - Calendriers rémunération & repos - CSE Mars-Avril
en bref - Le saviez-vous? CFDT 1er & aide juridique
SuivantNewsletter #144 - Télétravail - Élection suivi fond Amadeus - CSE Juillet-
Aout en bref - Le saviez-vous? Bulletin de paieNext

Accueil
Newsletters

Newsletter #143 - Télétravail en danger - Congés Payés imposés
- CSE Mai-Juin en bref - Le saviez-vous? adhésion découverte

9 July 2025

Les élus de la CFDT te souhaitent de bonnes vacances d'été et restent mobilisés

pendant cette trêve estivale particulièrement pour la politique de télétravail de l'entreprise.

Nous avons récemment tous reçu plusieurs mails sur le sujet :

le [24 juin du DRH Groupe](#), rappelant les règles du Groupe.

le [27 juin de la DRH France](#), rappelant que la France a un accord spécifique signé par les organisations syndicales qui reste valable dans son application à ce jour.

Cela confirme d'ailleurs l'information de [notre dernière newsletter](#) (l'article CSE en bref partie Droit des salariés). Cependant, la direction de France désire se conformer aux consignes du Groupe. Pour cela, deux options s'offrent à elle :

Faire un avenant de [l'accord actuel](#) (comme cela a été fait pour introduire le 50%) et obtenir la signature d'au moins 50% des organisations syndicales.

Dénoncer l'accord actuel et réouvrir des négociations pour un nouvel accord :

Si aucun accord n'est signé, l'accord dénoncé s'appliquera encore pendant 15 mois.

Si un accord est obtenu celui-ci s'appliquera en place et lieu de l'ancien.

La direction a dénoncé le 7 juillet l'accord en cours et propose l'ouverture de négociations en septembre. Ce qui remet en cause les modalités suivantes :

60% en télétravail.

Full-Remote pour ceux qui habitent à proximité des sites Amadeus.

Flexibilité mensuelle : présence obligatoire de 2 jours par semaine.

Le CE Européen a été informé de la mise en place d'outils de contrôle du lieu de travail des salariés.

La CFDT s'interroge d'une part, sur les raisons qui motivent la direction à dénoncer un accord qui répondait pourtant d'après elle aux exigences du Groupe il y a encore quelques mois. Et d'autre part, la CFDT reste intransigeante sur le respect de la législation dans l'application de ces outils.

Nous avons besoin de vous. Ensemble, nous serons plus armés pour argumenter au mieux lors des négociations avec la direction et défendre l'intérêt de tous.

Faites-nous part de vos commentaires/suggestions/questions.

[Avis sur le télétravail](#)

Pour rappel, tu trouveras les infos concernant tes choix de télétravail actuels sous ton profil Workday -> Job, clique sur le dernier onglet 'Flexible Work Arrangement' (selon ton écran il peut

se trouver sous 'More')



Congés payés imposés pendant la période de fin d'année

La direction est légalement en droit d'imposer une prise de congés payés appelée '5ème semaine de Congés Payés' à la condition de :

Informer et consulter les élus du CSE
Informer les salariés avec un délai de prévenance

La direction a respecté en tous points ces conditions :

Information du CSE le 28 février (point 5)

Pour rappel lors de la Newsletter #141 nous avons demandé ton avis sur le projet afin de mieux te représenter lors de la consultation.

Consultation et avis du CSE le 28 mars (point 6)

Les élus ont sanctionné le principe par un avis défavorable, déplorant et désapprouvant la perte de flexibilité tout en ayant conscience des problématiques liées à la gestion des bâtiments.

A noter : Le vote du CSE est uniquement consultatif, la direction pouvant imposer unilatéralement cette mise en place.

Information aux salariés par mail le 4 juillet



CSE de mai et juin en bref

Ce qui s'est passé lors des trois derniers CSE du 23 mai, 19 juin et du 27 juin.

Santé & Sécurité

La **Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail (CSSCT)** s'est réunie le 26 juin à Paris. Le compte rendu est attendu en juillet. Plus d'informations dans notre prochaine newsletter.

Social & Économie

La Commission économique qui s'est réunie le 29 avril a fait son compte rendu auprès des élus lors du CSE du 23 mai.

Restitution, par un expert nommé par les élus, le 27 juin du rapport sur les orientations stratégiques 2025 de l'entreprise, complété par une étude sur le déploiement de l'intelligence artificielle (IA) au sein de l'entreprise.

Lancement respectivement en juin et en juillet des expertises sur la situation économique et financière 2024 et de la politique salariale 2024. Les restitutions sont prévues début septembre avec consultation et avis au CSE du 26 septembre.

Cette année encore l'intégralité des 106 demandes de Temps Partiel Annualisé a été acceptée. Ce nombre dépassant le quota de l'accord actuel, la direction souhaite la réouverture de négociations sur les critères de la sélection.

88% ont choisi l'option 1 : 4 semaines non travaillées soit 90.74%

12% ont choisi l'option 2 : 4 semaines + tous les mercredis non travaillés
soit 71.49%

La CFDT remercie la direction d'avoir à nouveau outre-passé le quota de 1% (environ 40 personnes). Cependant, la CFDT restera vigilante sur les modalités d'un futur accord qui risque d'être plus restrictif.

Activités Sociales & Culturelles

Activités vacances :

Les voyages choisis pour l'hiver 2025/2026 sont : Club île Maurice et un séjour en Thaïlande. Les inscriptions seront effectuées en septembre.

Activités enfants :

ToutApprendre remplace ProfExpress. tu trouveras en plus du soutien scolaire, la préparation aux codes pour passer les permis auto-moto et bateaux.

Évènements : Ne pas oublier de t'inscrire à la journée aquatique pour tous avec ou sans famille :

Pour Nice: Parc Aquasplash privatisé le samedi 6 septembre, date limite d'inscription le 14 août.

Pour Paris et Strasbourg : arrive bientôt...

Avantages :

Cafeyn et son offre de presse en ligne est reconduit pour un an.

Le 19 juin a eu lieu un CSE extraordinaire pour les comptes du CSE 2024. Ils ont été présentés par le trésorier du CSE, validés par la Commissaire Aux Comptes (CAC) et approuvés par les élus présents.

Budget des Activités Sociales et Culturelle-ASC a été dépensé à 90.46%, le fonds de roulement résiduel 30.25%.

Budget fonctionnement a été dépensé à 75%, le fonds de roulement résiduel 202%. Le transfert de 10% sur le compte des ASC, comme la loi le permet, a été approuvé.

Les Procès-Verbaux des réunions CSE validés sont accessibles sur la page Néo CSE Minutes.



Le saviez-vous ?

C'est reparti pour 3ème édition "Coup d'boost" !

Profitez de l'adhésion découverte à la CFDT : 2 mois pour faire connaissance.

Du 1er juin au 30 septembre 2025, l'Adhésion découverte te permet, de bénéficier jusqu'à 3 mois, des services et avantages des adhérents de la CFDT (le mois de l'adhésion + 2 mois) : ta première cotisation sera prélevée au terme du second mois après la date de ton adhésion.

Ce temps t'est offert pour découvrir notre organisation. tu seras accompagné par les militants CFDT et auras accès à tous nos services.

Au bout de ces trois mois :

Tu souhaites continuer à adhérer à la CFDT. Tu n'as rien à faire de plus : Bienvenue à la CFDT ! Ton adhésion est officielle, et tu peux bénéficier, en plus, d'un accompagnement juridique et d'assurances.

Tu as changé d'avis ? C'est très simple : tu résilies ton adhésion en ligne via le formulaire de contact de ton espace adhérent.

DÉCOUVREZ TOUTES LES RAISONS DE REJOINDRE LE 1ER SYNDICAT DE FRANCE

[Rejoins-nous](#)
[Contacte-nous](#)



Tu es adhérent CFDT, alors n'hésite pas à parrainer un ou plusieurs de tes collègues des Alpes-Maritimes. Tu obtiendras un bon cadeau de 15€ offert par le syndicat S3C Côte d'Azur pour tout nouvel adhérent confirmé après 2 mois de cotisations.